



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Epizootie de grippe aviaire en Nouvelle-Aquitaine

Question écrite n° 36114

Texte de la question

M. Jean-Philippe Ardouin interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur le nouvel épisode d'épizootie d'influenza aviaire qui touche la filière des palmipèdes à foie gras. Si la situation semble sous contrôle dans l'immédiat en Charente-Maritime, depuis le réhaussement de l'alerte en novembre 2020, il n'en est pas de même pour les Landes, où de nombreux foyers ont été dénombrés sur les 365 existants dans le sud-ouest au 22 janvier 2021. Au final, depuis l'automne 2020, près d'un million de volailles ont été abattues. Les pouvoirs publics ont pris toute la mesure de ce risque. Selon Mme la préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, on n'est pas à l'abri d'un ressaut du virus dans les semaines à venir, ce qui aurait à nouveau de graves conséquences pour la filière. Il souhaiterait connaître les mesures à venir qu'envisage le Gouvernement pour poursuivre la lutte contre cette nouvelle vague de grippe aviaire H5N8 et quelles seront les aides pour les exploitations touchées en 2021.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Philippe Ardouin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36114

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 février 2021](#), page 1024

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)